

Informations brèves du CJB (séance du 27 octobre 2010)

La Neuveville, le 28 octobre 2010

Séances annuelles avec la POM et l'ECO

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a été informé par ses sections compétentes de la teneur de leurs discussions annuelles avec la Direction cantonale de la police et des affaires militaires (POM) ainsi que la Direction cantonale de l'économie publique (ECO). Les sections ont rencontré les Conseillers d'Etat Hans-Jürg Käser et Andreas Rickenbacher, ainsi que leurs délégations, respectivement le 18 et le 22 octobre dernier. La loi sur les loteries, la police cantonale unique, la promotion du sport, l'organisation de l'asile et un premier bilan de l'office de l'état civil du Jura bernois ont notamment été au menu de la séance avec la POM. La rencontre avec l'ECO a permis d'échanger sur la politique agricole, la situation conjoncturelle et les Offices régionaux de placement (ORP), ainsi que de se livrer à une première évaluation de la Nouvelle politique régionale. En marge de la réunion, les délégations de l'ECO et du CJB ont aussi visité l'Atelier Oi, à La Neuveville.

Fonds du sport et de loterie : délais à respecter

Le CJB a été contraint de refuser le versement d'une subvention sur le Fonds du sport après avoir constaté que la demande avait été déposée après le début des travaux. Il a aussi été contraint de refuser le soutien à une place de jeu, pour laquelle la demande a été déposée trop tardivement. Le CJB rappelle que les demandes doivent être déposées avant le début des projets, accompagnées d'un devis. Exception : le matériel de sport, qui peut être soutenu sur présentation des factures et justificatifs de paiement, ainsi que les domaines qui font l'objet d'accord particulier avec des associations cantonales (exemple : fanfares).

Autres dossiers

Dans sa séance du 27 octobre 2010, le CJB a également :

- adapté l'horaire de ses séances plénières afin de permettre à ses élus qui sont également députés cantonaux de siéger dans les deux organes lorsque le Grand Conseil organise des séances vespérales ;
- renoncé à prendre position sur le projet de loi sur les mesures restreignant la liberté des mineurs ainsi que sur une révision technique du droit foncier, ces domaines n'ayant aucune implication spécifique au Jura bernois ;
- assuré le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) de son soutien au développement des arts de la scène en langue française dans la ville de Bienne ;

- répondu favorablement à une proposition de la Députation francophone de réfléchir en commun aux conséquences de la cantonalisation des POIAS (programmes d'occupation et d'insertion dans le cadre de l'aide sociale), prévue en 2012.

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 / 493 70 73